

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/09/29-1/10****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024292-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : PAUL-PETIT Vincent

OBJET : Contrats ruraux (CoR)

Le Département et la Région Ile-de-France ont adopté, en juin et juillet 2022, un nouveau règlement pour les Contrats ruraux.

La dépense subventionnable par contrat est dorénavant plafonnée à 500 000 euros HT pour les communes et les travaux de voirie, sur routes départementales, hors couche de roulement, peuvent être financés en agglomération.

19 contrats vous sont donc proposés pour validation : Bannost-Villegagnon, Bazoches-lès-Bray, Blennes, Bouleurs, Chailly-en-Brie, Chamigny, Compans, Faÿ-lès-Nemours, Gastins, Guercheville, Hautefeuille, La Houssaye-en-Brie, Mauperthuis, Moncourt-Fromonville, Obsonville, Orly-sur-Morin, Villebéon, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Brasson et le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS) du Plateau.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/04 en date du 4 février 2022 adoptant la nouvelle Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences (CTEC) avec la Région-Ile-de-France,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/06 du 17 juin 2022 et du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 2022-023 en date du 6 juillet 2022, relatives à l'approbation du règlement du nouveau contrat rural (CoR),

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les Contrats ruraux avec les Communes de Bannost-Villegagnon, Bazoches-lès-Bray, Blennes, Bouleurs, Chailly-en-Brie, Chamigny, Compans, Faÿ-lès-Nemours, Gastins, Guercheville, Hautefeuille, La Houssaye-en-Brie, Mauperthuis, Moncourt-Fromonville, Obsonville, Orly-sur-Morin, Villebéon, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Brasson et le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS) du Plateau, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département,

Article 2 :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Bannost-Villegagnon, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Bazoches-lès-Bray, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Blennes, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Bouleurs, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Chailly-en-Brie, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Chamigny, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Compans, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 145 500 € à la Commune de Faÿ-lès-Nemours, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Gastins, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Guercheville, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 125 970,90 € à la Commune de Hautefeuille, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de La Houssaye-en-Brie, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 108 889,79 € à la Commune de Mauperthuis, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Moncourt-Fromonville, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 128 735,70 € à la Commune de Obsonville, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 105 000 € à la Commune de Orly-sur-Morin, au titre du nouveau contrat rural,

- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à la Commune de Villebéon, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 231 000 € au SIIS du Plateau, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 231 000 € au SIVOM du Brasson, au titre du nouveau contrat rural,

Article 3 : d'imputer la dépense d'un montant total de 2 876 096,39 € au titre de l'action « Contrats communaux » - opération « Contrats ruraux 2022 » - « DI-2022 ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGEIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne